Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Fondation de l'AMA

21 août 2001, Tallinn, Estonie

La séance est ouverte à 9h00.

1. Allocution de bienvenue

<u>LE PRESIDENT</u> souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Conseil de la Fondation ainsi qu'aux observateurs, aux assistants et aux représentants des médias.

L'AMA est sur le point de signer un accord avec l'Union européenne pour financer le dépassement des financements de base pour un total de deux millions d'euros. Il demande à Mme Reding d'exposer le contenu de l'accord.

MME REDING remercie le Président. La contribution de l'Union européenne a pour but d'illustrer l'engagement actif, en terme d'activités de l'Union européenne, dans la lutte contre le dopage dans le monde entier. L'Union européenne va financer trois projets de l'AMA : le projet de passeport pour les athlètes, un site web d'information, de formation et de prévention et la poursuite du programme des Observateurs indépendants pour accroître son efficacité sur les manifestations sportives à venir.

Elle présente les trois dossiers, lesquels constituent le point de départ de ces trois activités et illustrent l'engagement de l'Europe dans l'action de l'AMA.

<u>LE PRESIDENT</u> tient à préciser que l'AMA se félicite de ce soutien supplémentaire accordé par l'Union européenne. L'AMA considère qu'il s'agit d'un investissement dans la lutte commune contre le dopage.

Il invite la ministre estonienne de la Culture et des Sports à prendre la parole pour l'ouverture de la session.

Au nom du gouvernement estonien, <u>MME KIVI</u> a le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'AMA à Tallinn. L'Estonie est fière et honorée que l'AMA ait choisi cette ville pour y tenir ses réunions.

Elle remercie le Président et le secrétaire général de l'AMA et rappelle à toutes les personnes présentes le message le plus important de l'AMA : soyez positifs et contrôlés négatifs.

<u>LE PRESIDENT</u> remercie la ministre de son accueil et insiste sur les excellentes conditions de travail mises à la disposition de l'AMA.

2. Liste de présence

Voir (Annexe).

<u>LE PRESIDENT</u> présente le Dr Robin Mitchell, représentant du Mouvement olympique en remplacement du Dr Rogge. Mme Lindén, l'une des fondatrices de l'AMA, a présenté sa démission au Conseil. Elle sera remplacée par Mme Reding. M. Anciaux assiste à la réunion en qualité de représentant de l'Union européenne.

M. CODERRE souhaite adresser des félicitations au Dr Rogge, nouveau président du CIO, et à Mme Lindén pour leur contribution à l'AMA.

3. Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Fondation le 14 novembre 2000

<u>LE PRESIDENT</u> demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 novembre 2000.

S'il n'y a pas de proposition de modifications avant midi le jour même, il considérera ce procèsverbal approuvé tel que distribué.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de l'AMA du 14 novembre 2000 est approuvé et dûment signé.

4. Observateurs

<u>LE PRESIDENT</u> signale la présence d'un certain nombre d'observateurs du Conseil ibéroaméricain des sports, de l'UNESCO du Comité Olympique estonien, du ministère estonien de la Culture, de la commission estonienne de lutte contre le dopage, de l'Association mondiale des olympiens et du Comité Olympique Estonien.

5. Siège permanent

A) Rapport du Comité d'évaluation

<u>LE PRESIDENT</u> rappelle que les membres ont reçu le rapport avant la réunion aux alentours du 8 août, ils ont donc eu le temps de l'examiner. C'est désormais un document public.

M. CTVRTLIK s'adresse aux officiels des gouvernements, aux représentants sportifs et aux athlètes qui composent le Comité exécutif de l'AMA.

En qualité de président du Comité d'évaluation du siège de l'AMA, créé par les membres du Comité exécutif pour évaluer efficacement les sites éventuels du futur siège de l'AMA, il se présente devant eux à la fois honoré et en toute humilité. Honoré parce que le Comité exécutif a confié au Comité d'évaluation une tâche aussi importante et humble pourtant car ce travail ne pouvait être absolument parfait.

Il demande aux membres de se reporter au tableau financier à la page 97 du rapport.

En tant que président de ce Comité d'évaluation, il s'estime dans la position exceptionnelle de pouvoir adresser des félicitations tout à fait particulières aussi bien aux représentants des parties sportives que des parties gouvernementales de l'AMA. Des félicitations dont le Comité d'évaluation tirent tout l'avantage. Le Comité a eu le privilège de recevoir des dossiers de candidature d'un tel niveau qu'il en est resté complètement enthousiaste, surpris et effrayé. Enthousiaste du fait de la maîtrise avec laquelle ces dossiers étaient présentés, rendant leur évaluation facile, surpris par les divers avantages offerts et effrayé, parce que le seul conseil que leur avait donné le Président Dick Pound était : « Ne revenez pas en disant que toutes ces villes sont exceptionnelles ». En réalité, chacune de ces candidatures était de très haut niveau. Néanmoins, les raisons pour lesquelles il souhaitait adresser des félicitations aux membres était leur courage et leur persévérance dans la création et le développement d'une idée comme l'Agence Mondiale Antidopage. Il y a seulement quelques années, l'AMA comme telle n'existait pas, pas de contrôles inopinés, pas d'agence pouvant coordonner la recherche dans le monde entier et attribuer des ressources conséquentes à ces efforts. aucun moyen à la disposition des autorités gouvernementales et sportives pour collaborer à la lutte contre la pratique la plus paralysante, l'usage des drogues dans le sport et, au-delà, dans la société d'une manière générale. Mais ce rêve est désormais une réalité. Les membres ont donné de leur personne et de leur temps, et les candidatures qu'il va maintenant présenter témoignent du succès de leurs efforts. C'est pour cette raison qu'il tenait à les applaudir.

Avant de poursuivre, il souhaite présenter les membres de l'équipe d'évaluation des sites :

David Howman, président du Comité légal de l'AMA et représentant du gouvernement néo-Zélandais (faisant office de président de l'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport) représentant la partie gouvernementale de l'AMA, Anders Besseberg, président de l'Union Internationale de Biathlon, représentant les Fédérations internationales d'hiver et la partie sportive de l'AMA, et l'orateur, membre du Conseil de I 'AMA, joueur américain de volley-ball olympien à trois reprises, membre de la commission des athlètes du CIO qui faisait office de président de ce Comité.

Ils étaient accompagnés par Harri Syväsalmi, secrétaire général de l'AMA, sur lequel on pouvait compter pour connaître les conditions et les besoins futurs du personnel de l'AMA, Erkki Savolainen, consultant en bâtiment, dont la présence s'est révélée inestimable dans l'analyse physique des sites proposés pour le siège permanent de l'AMA, et Shannan Withers qui, en tant que membre du personnel de l'AMA, a pris en charge l'ensemble des tâches administratives de l'équipe.

Avant tout, il souhaite préciser que le Comité d'évaluation a pris sa mission avec tout le sérieux exigé, comme chacune des villes candidates en attestera. Il s'est évertué à poser les questions et a entrepris des enquêtes permettant de dévoiler de manière satisfaisante les meilleurs scénarios que chacune des villes pouvait éventuellement proposer. Il a procédé conformément au mandat confié par le Conseil de l'AMA en mars 2000, renforcé et précisé par son Comité exécutif au cours de sa réunion en Afrique du Sud de juin 2001.

Il tient également à faire savoir aux membres que la confidentialité a été absolument et strictement respectée. Les discussions s'en sont tenues au groupe concerné. Aucune information n'a été divulguée en dehors du groupe, ni portée à la connaissance de qui que ce soit en dehors de l'absolue nécessité. En outre, pour éviter une quelconque influence de la part des membres du personnel et des experts faisant partie de l'entourage, le Comité d'évaluation s'est réuni seul, avant et après chacune des visites pour rassembler le matériel et évaluer ce qui était proposé. Il estime, à partir des conversations avec nombre des membres, et les questions ont été posées pas plus tard que deux jours avant la transmission du rapport aux membres, que l'équipe a respecté ces conditions et il lui en est particulièrement reconnaissant.

L'évaluation des villes candidates pour devenir le nouveau siège de l'AMA a entraîné des discussions. M. CTVRTLIK passe à la présentation de la méthode utilisée pour cette évaluation. Il s'agira de quelque chose de connu pour certains des membres, tandis que pour d'autres, c'est tout nouveau. Il souhaite s'assurer que chacun dans l'assistance comprendra comment le Comité d'évaluation est parvenu aux conclusions figurant dans le rapport.

Il est possible de prendre connaissance de la méthode suivie à partir du programme qui a été distribué aux membres :

Date/s	Objets
Début 2000	Définition de l'ensemble des critères d'évaluation précisant les conditions spécifiques du siège permanent
29 août 2000	L'AMA invite tous les CNO et leurs ministres des Sports à faire acte de candidature pour accueillir l'AMA, en fournissant les informations nécessaires précisées par les critères.
23 octobre 2000	Réception de 10 dossiers de candidature.
14 Novembre 2000	Les dossiers sont examinés par le Conseil de la Fondation de l'AMA et six villes sont retenues comme candidates définitives : Bonn, Lausanne, Lille, Montréal, Stockholm et Vienne.
	Les membres du Comité d'évaluation sont nommés par le Conseil de la Fondation.
	Critères d'évaluation définitifs et approbation du système de coefficients.
Décembre 2000	Phase II, phase finale, matériel d'enquête transmis aux candidates.
1er mars 2001	Réception du dossier des villes candidates par l'AMA.
6 mars 2001	Elimination de la candidature de la ville de Lille, France, pour ne pas avoir satisfait aux directives de présentation des dossiers de candidature (Réunion du Comité exécutif de l'AMA – Lausanne, Suisse).
03/04 & 05/06 avril 2001	Visite des sites par le Comité d'évaluation : Bonn et Vienne.
18/19 avril 2001	Visite du site de Lausanne par le Comité d'évaluation.
24/25 & 27/28 avril 2001	Visites des sites de Stockholm et Montréal par le Comité d'évaluation.
Immédiatement après chaque visite de site individuelle	Notification formelle adressée à chaque ville l'avisant qu'elle dispose de cinq jours ouvrables à compter de l'issue de la visite pour faire parvenir les précisions demandées et/ou toute nouvelle information en

	plus de celles contenues dans le dossier écrit.
Cinq jours ouvrables après les visites des sites individuelles	Réception de toutes les informations complémentaires telles que demandées à chaque ville.
15/16 mai 2001	Réunion du Comité d'évaluation et de l'équipe de soutien pour la production des rapports de faits.
	(Lausanne, Suisse)
1er juin 2001	Rapport d'étape au Comité exécutif de l'AMA
	(Le Cap, Afrique du Sud).
8 juin 2001	Distribution des rapports factuels aux villes candidates pour examen et approbation (dans les dix jours ouvrables suivants).
22 juin 01	Date limite pour la transmission par les villes candidates des réponses aux rapports factuels.
01/02 juillet 2001	Réunion du Comité d'évaluation (membres votant seulement) pour la mise en forme des recommandations etc. (Los Angeles, USA).
3 juillet – 7 août 2001	Mise au point des rapports et des recommandations pour le Comité exécutif de l'AMA et le Conseil de la Fondation (y compris traduction et compilation physique etc.).
8 août 2001	Matériel d'information envoyé aux membres du Comité exécutif et du Conseil de la Fondation (dans le cadre des documents d'information en prévision des réunions).
20 août 2001	Présentation au Comité exécutif de l'AMA
	(Tallinn, Estonie).
21 août 2001	Présentation et vote par le Conseil de la Fondation de l'AMA
	(Tallinn, Estonie).

Tel est donc le processus qui a été adopté; approuvé en Afrique du Sud et strictement respecté pour en assurer l'intégrité.

Deux modèles ont été utilisés pour l'évaluation. Le premier modèle de base faisait appel aux coefficients définis par le Conseil de Fondation de l'AMA. Le deuxième modèle utilisé en renfort pour confirmer les résultats du premier était celui des Nations unies intitulé *Decision Matrix*.

Les critères d'évaluation et l'échelle des coefficients ont été approuvés par le Conseil en mars 2000 et de nouveau entérinés au Cap en juin 2001.

Le graphique final apparaissant à l'écran a été obtenu avec les critères transmis au Comité d'évaluation par le Conseil de l'AMA. La longueur des barres sur le graphique a fait l'objet d'une étude. La longueur des barres s'explique de la manière la plus simple. Trois membres ont procédé à l'évaluation intégrale des villes candidates en toute indépendance, au cours de la réunion à Los Angeles. Ils ont saisi les résultats sur ordinateur, sans s'autoriser de variation, et leur ont donné la forme de ce graphique. Il souligne que les différences sont infimes. L'une des barres semble un peu plus longue que les autres, mais cette petite variation peut être due au fait que l'un des membres a accordé un "4" au lieu d'un "2" dans une seule catégorie affectée d'un coefficient plus élevé. C'est pourquoi, les membres du Comité d'évaluation partagent l'avis que chacune des trois villes en tête du classement ferait un lieu d'élection excellent pour l'AMA. Les différences de résultats sont incroyablement minimes. Le modèle proposé par *Decision Matrix* mis au point par les Nations unies a été utilisé pour confirmer les résultats obtenus grâce aux critères transmis par le Conseil de l'AMA. Les résultats sont très similaires, mais il en résulte principalement la présence constante d'un écart manifeste entre les trois villes les mieux placées et les deux suivantes.

Le Comité d'évaluation souhaite soulever quelques points qui pourraient intéresser les membres du Conseil. Bien que l'échelle de coefficients et les deux modèles aient été utiles, certains domaines n'ont peut-être pas été révélés de manière adéquate par ces résultats. Il limitera l'examen aux trois villes arrivées en tête, Lausanne, Montréal et Vienne, dans la mesure où, à son avis, les deux modèles ont démontré que ces trois villes s'étaient distinctement différenciées des autres.

M. CTVRTLIK prend les trois villes par ordre alphabétique.

Il commence par Lausanne : le dossier offre de bons avantages financiers, de bonnes infrastructures, d'excellentes conditions légales, des installations légèrement au-dessus de la moyenne et un excellent historique dans la lutte contre le dopage. Toutefois, il reste deux facteurs à prendre en considération. Le premier est l'excellent statut juridique que la Suisse et le Canton de Vaud accordent déjà à l'AMA. Comment cela aurait-il dû être pris en compte dans les données ? Cela a-t-il été classé à un niveau plus élevé dans cette catégorie que pour Vienne alors même que Vienne pouvait offrir le même niveau sinon plus élevé mais qui n'avait pas encore eu l'occasion de le faire ? Il serait également négligent de ne pas mentionner la question du lieu par rapport aux Fédérations Internationales. Nombre de personnes des différentes parties ont par le passé, autant que récemment, exprimé l'opinion selon laquelle la proximité du siège actuel de l'AMA avec le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales qui y sont installés est un élément négatif majeur. Par ailleurs, et avec le même poids, nombreux sont ceux qui lui ont déclaré qu'il ne pouvait être plus pratique pour le siège de l'AMA que d'être installé à proximité de nombre de ses utilisateurs. Le Comité d'évaluation ne s'est pas prononcé sur ce point. Comme tel, cela permet aux membres du Conseil de l'AMA d'évaluer le mérite de ces deux points de vue en fonction de ce qui leur semble approprié.

Le dossier de Montréal se situe sur le même plan. Ce dossier est au-dessus de la moyenne pour les locaux, l'infrastructure est bonne, l'historique de lutte contre la drogue est excellent et le domaine juridique est satisfaisant avec une perspective <u>extrêmement</u> solide sur le plan financier. Mais au moment de prendre en compte la solide composante financière de ce dossier, le comité d'évaluation s'est trouvé placé face au dilemme suivant : si Montréal offrait deux fois plus d'argent est-ce que son résultat financier devrait être deux fois plus élevé ? Qu'adviendrait-il si Montréal offrait quatre fois plus d'argent, serait-il quatre fois mieux ? Le résultat devrait-il être quatre fois plus élevé ? Comment cela devrait-il être pris en compte ? Le Comité d'évaluation a affecté à Montréal les points les plus élevés de toutes les villes candidates dans la catégorie financière, mais cela est-il suffisant à la lumière de ce qui est offert ? <u>M. CTVRTLIK</u> souligne l'engagement financier exceptionnellement solide que Montréal est prêt à prendre mais, une fois encore, il demande aux membres du Conseil de l'AMA de se souvenir de tout cela au moment de passer au vote.

Enfin, il souhaite proposer quelques réflexions sur le dossier de Vienne. C'est le dossier qui s'est indéniablement le plus amélioré entre le moment de l'offre initiale et celui de la visite du comité d'évaluation. Vienne propose une très bonne infrastructure, un historique de lutte contre le dopage dans le sport légèrement plus court, la possibilité de disposer d'excellentes conditions juridiques, une composante financière solide et manifestement les locaux les plus impressionnants de toutes les villes candidates. Mais le Comité d'évaluation a dû faire face à une autre décision dans ce cas : si une ville candidate offre un espace de bureaux au-dessus et au-delà des exigences requises par l'AMA, quel devrait en être l'évaluation ? Dans ce cas, le Comité d'évaluation a demandé d'avoir la possibilité de sous-louer de l'espace. Mais en ce qui concerne la guestion générale sur la manière de tenir compte des ces locaux qui sont indéniablement supérieurs à tous ceux des autres villes candidates, le Comité leur a accordé la note la plus élevée. Est-ce cependant suffisant ? Si les locaux étaient bien plus impressionnants que n'importe lequel des autres villes candidates, alors même que des locaux moins bien ferait un siège tout à fait satisfaisant, est-ce que ces derniers devraient être pénalisés et des points supplémentaires accordés à Vienne d'une façon ou d'une autre ? De nouveau, le Comité d'évaluation a fait de son mieux, tout en s'efforçant de s'en tenir au cadre des critères fixés par le Conseil. Il souligne cependant que les locaux proposés par Vienne sont nettement supérieurs à tous les locaux offerts par les villes candidates.

Le Comité d'évaluation a dû envisager ces questions ainsi que de nombreuses autres, tout en tenant compte des exigences futures de l'AMA. Devait-il analyser ce qui serait le mieux pour l'AMA au cours des quelques prochaines années ou devait-il analyser les projets sur les critères des nécessités de l'AMA dans dix ou quinze ans ? Est-ce que les avantages financiers d'un dossier devaient être analysés en relation avec le budget actuel de 15 millions de dollars de l'AMA ou en fonction d'une somme qui augmentera certainement, dans la mesure où les obligations et les responsabilités de l'organisation augmenteront sans doute ? A ces questions comme à de nombreuses autres, le Comité

d'évaluation ignorait le point de vue du Conseil et il n'avait certainement pas la possibilité d'y répondre dans le cadre des critères d'évaluation fixés. Le Comité a donc fait appel au meilleur jugement possible en le combinant au bon sens et à un certain pragmatisme. Il estime que ses conclusions représente un tableau exact des propositions des villes candidates. Les membres du comité se sont efforcés d'effectuer une analyse en profondeur, qui, en toute sincérité, selon M. CTVRTLIK apparaît honnêtement dans ce rapport d'évaluation. Les villes ont été examinées d'un œil impartial et ils sont parvenus à la conclusion que Lausanne, Montréal et Vienne se distançaient des deux autres villes, en dépit du fait que les cinq villes dans leur ensemble avaient présenté d'excellents dossiers. Lausanne, Montréal ou Vienne pourrait fournir un excellent futur siège à l'Agence Mondiale Antidopage, bien que chaque ville présente des points forts et faibles. Il est convaincu que les trois villes distinguées pourront offrir un siège permanent excellent pour l'AMA.

DECISION

Le rapport du Comité d'évaluation est approuvé.

B) Acceptation de la procédure de vote

<u>LE PRESIDENT</u> indique qu'à la demande de nombreuses personnes, les statuts de l'AMA ont été modifiés pour exiger une majorité des deux-tiers pour tout changement du siège de l'AMA. Le Comité exécutif recommande au Conseil que la décision soit prise par un vote à la majorité et que le Conseil ratifie la décision prise par un vote à la majorité des deux-tiers (<u>Annexe</u>). Dans le cas contraire, les dispositions des statuts exigent une majorité des deux-tiers, ce qui pourrait être à l'avantage excessif de l'une ou l'autre des villes. La décision sera considérée comme un accord de principe parmi les collèques.

Il propose les scrutateurs suivants : le juge Tarasti et M. Hack.

LE DR VEREEN propose un vote à bulletin secret.

LE PRESIDENT demande au Conseil s'il approuve le vote à bulletin secret.

DECISIONS

- 1. La procédure de vote proposée par le Comité exécutif est approuvée.
- 2. Le juge Tarasti et M. Hack sont désignés comme scrutateurs.
- Le vote aura lieu à bulletin secret. Mme Reding, MM. Anciaux et Walker s'opposent au vote à bulletin secret.

C) Examen des membres votants et conflit d'intérêts

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que la question des conflits d'intérêts a provoqué des craintes. Un avis juridique a donc été demandé à Lausanne (<u>Annexe</u>), lequel précise qu'il n'y a pas conflit d'intérêts tant qu'aucun membre n'a d'intérêts personnels, financiers, directs dans le résultat du vote. Le Dr Garnier s'est retiré du vote du fait qu'il travaille pour l'AMA pratiquement à plein temps et il a été remplacé par Mme Krouvila. Il demande si les membres approuvent la proposition concernant le conflit d'intérêts.

Il ne prendra part au vote que dans l'éventualité d'un résultat à égalité, sinon il n'y participera pas.

LE PROFESSEUR DE ROSE demande pourquoi le Président ne votera pas.

<u>LE PRESIDENT</u> explique que dans l'éventualité d'un résultat à égalité, il bénéficiera de deux voix, et, en tout état de cause, il préfère ne pas participer au vote à moins d'un résultat exaequo, puisqu'il lui faudra présider l'AMA, quel que soit le résultat obtenu.

DECISIONS

- La proposition d'accepter la recommandation concernant le conflit d'intérêts est approuvée à l'unanimité.
- 2. Le Dr Garnier sera remplacé pour le vote par Mme Krouvila.

3. Le Président ne votera qu'en cas d'un résultat à égalité.

D) Nomination d'un vice-président

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que puisqu'il ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts, la question pourrait donc être reportée à la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.

M. CODERRE estime qu'un vice-président devrait être élu, pour le cas où le Président serait dans l'incapacité d'assister à une réunion.

LE PRESIDENT est d'accord, mais la question sera discutée en novembre.

DECISION

La décision de nommer un vice-président est reportée à la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.

E) Vote pour le choix du siège permanent de l'AMA

Les bulletins de vote sont remis aux membres.

A l'issue du premier tour, <u>LE PRESIDENT</u> annonce qu'aucune ville n'est parvenue à réunir de majorité. Il ajoute, néanmoins, que Bonn est la ville ayant obtenu le nombre de voix le moins élevé. Elle est donc éliminée. Les membres passent au second tour.

A l'issue du deuxième tour, <u>LE PRESIDENT</u> déclare qu'aucune ville n'a réuni de majorité, et Stockholm ayant obtenu le plus petit nombre de voix est éliminée. Les membres passent au troisième tour.

A l'issue du troisième tour, <u>LE PRESIDENT</u> informe les membres qu'aucune majorité ne s'est dégagée, mais que la ville de Vienne, ayant obtenu le plus petit nombre de voix est éliminée. Les membres passent au guatrième tour.

A l'issue du quatrième tour, <u>LE PRESIDENT</u> annonce qu'un résultat s'est dégagé. Il demande aux membres s'ils sont prêts à ratifier ce résultat aux deux-tiers avant qu'il annonce le nom de la ville. La majorité obtenue est moins élevée que les deux-tiers, dès lors, tous les membres doivent ratifier le vote.

Après que les membres ont ratifié le résultat, <u>LE PRESIDENT</u> annonce qu'à l'issue de quatre tours de scrutin, la ville ayant obtenu la majorité, ratifiée par un vote unanime, est Montréal. Il félicite Montréal ainsi que les quatre autres villes candidates, qui étaient excellentes.

DECISION

La ville de Montréal est choisie pour accueillir le siège permanent de l'AMA.

Premier tour : Bonn 0, Lausanne 10, Montréal 14,

Stockholm 2, Vienne 6.

Deuxième tour : Lausanne 12, Montréal 13,

Stockholm 1, Vienne 6.

Troisième tour : Lausanne 11, Montréal 15, Vienne 6.

Quatrième tour : Lausanne 15, Montréal 17.

6. IICGADS

A) Mise à jour du financement par les gouvernements

M. CRICK rappelle qu'un forum a été créé en novembre 1999 avec le titre de Comité consultatif intergouvernemental international de lutte contre le dopage dans le sport (IICGADS) Il s'agit d'un lieu d'échanges permettant aux gouvernements de faire le lien entre eux et de décider des questions au sujet desquelles les gouvernements se doivent d'avoir une approche commune pour interagir avec l'AMA en tant qu'organisation.

Au Cap, après de considérables négociations, le groupe s'est mis d'accord sur le mode de contribution des gouvernements au financement de l'AMA à hauteur de 50% (<u>Annexe</u>). L'accord est juste et équitable. Les contributions proviendront de chaque continent et la formule utilisée se fonde sur la capacité à payer combinée au degré de participation sportive internationale de chaque pays. Tous les gouvernements se sont engagés à ce que cet accord s'applique à partir de 2002.

<u>LE PRESIDENT</u> indique que du côté du Mouvement olympique, on se dit convaincu que les gouvernements trouveront un moyen d'assurer les 50% du budget de l'AMA à partir de janvier 2002.

DECISION

La mise à jour du financement des gouvernements est approuvée.

B) Proposition d'élargissement du Conseil

<u>LE PRESIDENT</u> annonce que la question de l'élargissement a été discutée par le Comité exécutif, et les points de vue sur la question restent quelque peu divisés.

Une contre-proposition, qui n'a pas été reprise la veille par le Comité exécutif, était de reconnaître à l'Europe un cinquième membre afin que le Mouvement olympique puisse pour sa part inviter un membre de l'IPC à rejoindre le Conseil.

Si les membres du Conseil souhaitent augmenter de huit membres la composition du Conseil, une majorité des deux-tiers sera alors nécessaire pour modifier les statuts de l'AMA dans ce sens. Il préférerait ajouter deux sièges au Conseil et voir comment les choses se déroulent ensuite. Le danger étant que le nombre des membres pourrait augmenter à un point tel que le Conseil finirait par en avoir trop. L'AMA est une organisation qui agira d'autant mieux qu'elle reste mince, petite et efficace.

M. HENDERSON considère que le Conseil devrait recevoir deux membres supplémentaires : l'un représentant l'Europe et l'autre l'IPC.

M. CODERRE indique que les gouvernements ont donné mandat pour que les sièges vacants soient pourvus. Plus de 13 pays ont signé la déclaration du Cap. Il estime que les gouvernements devaient discuter la question de manière plus approfondie et il demande que le Conseil accepte de reporter sa décision à plus tard.

<u>LE PRESIDENT</u> estime raisonnable la suggestion de M. Coderre et l'AMA pourrait inviter l'IPC aux réunions dans l'intervalle. Cela donnerait aux gouvernements une chance d'aborder ces questions.

MME REDING conseille d'éviter de trop augmenter le nombre des membres du Conseil, car cela entraînera un budget plus important et il sera plus difficile pour l'AMA de fonctionner efficacement.

M. CRICK exprime quelques inquiétudes à l'idée d'emprunter une telle voie. Il était de la responsabilité des gouvernements de se mettre d'accord et de faire savoir à l'AMA leur position. Il estime que les gouvernements ont très bien réussi à répartir les sièges et à régler le financement de l'AMA. La seule option dans l'esprit de l'accord reste pour les gouvernements de revoir leur position et de revenir devant le Conseil avec une proposition. L'AMA ne devrait pas tenter de faire passer une décision sans que les gouvernements aient pu la discuter.

<u>LE PRESIDENT</u> demande s'il est absolument indispensable d'attendre jusqu'en avril pour résoudre la question. Cette question ne pourrait-elle être résolue au cours de la réunion de novembre ?

M. CODERRE ne voit pas qu'il y ait des raisons de se presser..

Il est contre une décision prise immédiatement, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la représentation européenne et suggère que les membres patientent.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que malheureusement la demande semble liée au montant du paiement. D'autres facteurs sont à prendre en compte et il estime que ceux-ci devraient être abordés par les gouvernements.

La motion à voter sur l'ajout de deux membres sera reportée jusqu'en novembre 2001, à moins que les gouvernements se présentent devant le Conseil avec une décision commune.

DECISION

La motion sur l'addition des deux membres au Conseil est reportée jusqu'en novembre 2001.

7. Plan stratégique

A) Présentation

<u>LE PRESIDENT</u> annonce que le Comité exécutif a eu deux occasions d'étudier le Plan, lequel a demandé beaucoup de travail. Il demande aux membres une approbation générale de ce Plan qui sera suivi d'instructions au personnel pour transformer les propositions en chiffres, lesquels pourront être utilisés pour des prévisions budgétaires. Ainsi, à la réunion de novembre, le Conseil de la Fondation pourra approuver un budget qui couvrira une période de cinq ans.

Les membres étudieront le travail et les orientations prises, ainsi que les buts et les objectifs. Ensuite des sommes seront affectées aux objectifs afin que ceux-ci puissent être approuvés. Le Mouvement olympique et les autorités publiques auront alors la possibilité de faire leurs prévisions financières en ce sens.

M. SYVÄSALMI déclare que le Plan stratégique a été une entreprise importante, acceptée par le Comité exécutif au Cap et mise à jour la veille. Un comité ad hoc, présidé par M. Pound a été mis en place pour préparer le travail et il remercie les membres de ce comité ainsi que tous ceux qui ont pris part au travail.

Le Plan stratégique est un document qui évolue. Dès lors, l'AMA doit disposer d'une méthode de consultation au sein de son réseau. Il demande à chacun de continuer à contribuer, afin que le Plan soit encore meilleur l'année prochaine.

M. WADE fait une présentation aux membres, avec une vue rapide d'ensemble de la procédure de consultation, un résumé des changements importants sur la base des réactions obtenues au cours de cette procédure, une vue d'ensemble très générale du document lui-même et des commentaires sur le système d'évaluation des performances (Annexe).

LE PRESIDENT invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le Plan stratégique.

M. HENDERSON demande s'il existe une définition précise du dopage dans le sport, afin que les membres puissent réellement savoir ce dont ils parlent. Qu'est-ce que le dopage ? Il est important de savoir ce que les membres veulent dire, lorsqu'ils discutent de cette question.

<u>LE PRESIDENT</u> répond que, quand il s'agit de sanctions à imposer, le dopage est défini par le Code. Sa définition éthique et pédagogique est beaucoup plus large et n'a jamais été précisée d'une manière satisfaisante pour tous.

M. HENDERSON se demande si les membres ne devraient pas essayer d'énoncer cette définition. L'AMA a pour but de faire cesser l'usage de substances améliorant les performances durant les épreuves sportives, mais elle n'empêchera pas les personnes qui ont soixante ou soixante-dix ans et qui souffrent d'arthrite de prendre des médicaments pour pouvoir jouer au golf.

<u>LE PROFESSEUR LJUNGQVIST</u> signale qu'il s'agit d'un débat récurrent et que ce n'est pas simple. Le dopage est défini par une liste de substances et de méthodes interdites. C'est la seule définition pouvant être retenue sur le plan juridique. Il serait faux de croire que le dopage pourrait être réduit à un énoncé. Il propose de revenir à cette discussion après que son comité aura examiné la liste des substances et des méthodes interdites.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> est d'accord avec le professeur Ljungqvist. L'AMA est obligée d'avoir deux sortes de définition, l'une philosophique et l'autre légale. Néanmoins, la question elle-même est claire.

<u>LE DR VEREEN</u> estime que M. Henderson a posé une question intéressante. Plusieurs définitions pourraient être données pour le dopage dans le sport. L'AMA dispose d'un Plan stratégique qui tente de traiter le dopage tel qu'il est défini par l'AMA. C'est le mieux qu'elle puisse faire pour le moment.

<u>LE PRESIDENT</u> souligne qu'au moment de s'engager, lorsque les membres décident si oui ou non une substance ou une procédure particulière doit figurer sur la liste, ils émettent un jugement de valeur pour décider s'il s'agit de dopage. Et dans ce cas, il y a une combinaison d'éléments médicaux,

éthiques et juridiques qui entrent en jeu. Cela lui rappelle une occasion semblable où le juge déclarait qu'il n'était pas certain de comment définir la pornographie, mais savait que cela en était lorsqu'il en voyait.

M. CRICK déclare que le Plan stratégique est une réflexion excellente sur les progrès réalisés par l'AMA depuis sa création. Il reflète également la grande convergence réalisée sur les questions importantes de chacun des membres du Conseil.

Avec le représentant australien, il a tenté avec sérieux de se concentrer sur les priorités importantes et il se félicite que toutes les priorités importantes aient été rassemblées. Le Plan stratégique sera extrêmement utile à l'AMA pour les années à venir.

<u>MME REDING</u> reconnaît que le plan est clair et précis et elle félicite ceux qui l'ont produit. L'AMA a pris un bon départ mais elle n'est pas encore au bout de ses peines, car le Code devra être mise en application par tous les organismes concernés.

L'AMA doit avoir pour objectif un résultat concret pour les Jeux Olympiques à Athènes, mais il faudra agir vite. Il est difficile pour les gouvernements de s'entendre sur une législation commune, d'introduire et de promulguer des lois, mais ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès.

Le président a déclaré qu'il souhaitait des prévisions budgétaires précises avec des marges à court et à long termes. Son gouvernement lui a demandé de requérir ces prévisions et elle se félicite d'avoir été entendue. Elle tient à remercier le Président de venir en aide aux gouvernements.

<u>LE PRESIDENT</u> estime que le succès ou l'échec de l'AMA sera jugé sur sa capacité à réaliser le Code et à le voir appliqué. Ceci sera l'un des premiers points de focalisation du Plan stratégique.

<u>LE DR VEREEN</u> félicite M. Wade et son équipe, ainsi que le secrétaire général. Il souhaite néanmoins souligner l'importance de l'évaluation des performances qui constitue la part « vivante » du document.

<u>LE PRESIDENT</u> demande si le Conseil approuve le contenu du Plan stratégique avec instruction au Comité exécutif et au personnel de revenir en novembre devant le Conseil avec une version chiffrée de ce Plan en vue de prévisions budgétaires étalées sur une période de cinq ans.

DECISION

Le contenu du Plan stratégique avec instruction au Comité exécutif et au personnel de revenir en novembre avec une version chiffrée du plan en vue d'une planification budgétaire étalée sur cinq ans est approuvé à l'unanimité.

8. Finance

A) Comptes 2000

M. REEDIE rappelle que les comptes démarrent effectivement à compter du 10 novembre 1999, date de la création de l'AMA, à partir de laquelle celle-ci a assuré la responsabilité de son propre financement. Auparavant, les coûts ont été entièrement pris en charge par le CIO qui les a pris en compte. Les comptes pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2000 ont été approuvés par le Comité exécutif au Cap. Il souhaite maintenant les soumettre formellement à l'approbation des membres du Conseil.

M. ROTH se réfère au rapport de PriceWaterHouseCoopers contenu dans les dossiers (Annexe). Les auditeurs considèrent que les livres de comptes et les états financiers couvrant la période allant du 10 novembre au 31 décembre 2000 sont conformes au droit suisse, satisfont les exigences d'engagements et les règles de la Fondation. Il recommande l'approbation des états financiers soumis aux membres du Conseil.

<u>LE PRESIDENT</u> demande aux membres du Conseil d'approuver les états financiers pour 2000, tels qu'audités par PriceWaterHouseCoopers.

DECISION

Les états financiers pour 2000, tels qu'audités par PriceWaterHouseCoopers, sont approuvés.

B) Etats financiers 2001

M. REEDIE se réfère aux états qui figurent dans les dossiers (<u>Annexe</u>). L'AMA est ouverte et transparente. Tout franc suisse ou dollar américain reçu est enregistré de même que tout ce qui est dépensé est déclaré.

En examinant le bilan au 30 juin, les actifs s'élèvent à un peu moins de USD 5,8 millions dont juste un peu moins de USD 5,7 millions sont détenus en liquidités. Le bilan ne montre pas les engagements de l'AMA dans les projets de recherche approuvés au Cap et qui s'élèvent à environ USD 5 millions. Il estime qu'à la fin de l'année, un chiffre de bilan devrait être introduit dans les comptes, afin de préciser clairement les engagements de l'AMA dans les projets de recherche.

Il lui semble, en regardant les chiffres du deuxième semestre, que le revenu projeté pour l'année devrait être obtenu. Le projet de dépenses pour l'année est toujours un objectif changeant du fait des nouveaux projets, des questions et autres idées qui parviennent constamment à l'AMA. Toutefois, il est généralement possible d'y faire face.

L'ensemble du fonctionnement était jusque là financé par le CIO. Il est donc agréable de voir des fonds venus du secteur public mis à contribution.

Il est prêt à mettre sur pied le budget nécessaire dont ont besoin l'AMA et les autorités publiques. Maintenant que le Plan stratégique a été approuvé, il sera beaucoup simple pour son comité d'effectuer son travail.

M. LARFAOUI espère que les financements accordés le matin même par l'Union européenne ne seront pas comptés dans le programme de financement de base.

<u>LE PRESIDENT</u> confirme que les fonds affectés par l'Union européenne le matin même ne font pas partie du programme de financement de base.

M. ANCIAUX observe que de nombreuses dépenses se rapportent à l'hébergement, les voyages et les repas. L'AMA doit faire attention de ne pas trop dépenser dans ce secteur.

<u>LE PRESIDENT</u> considère qu'il s'agit en effet d'une observation exacte. Les membres de l'AMA doivent traiter chaque dépense engagée comme s'ils devaient la payer personnellement. Une procédure d'approbation des dépenses a priori sera mise en place le moment voulu.

DECISION

Les états financiers pour 2001 sont approuvés.

C) Mise à jour du projet de financement de l'UE

<u>LE PRESIDENT</u> rappelle que le contrat avec l'Union européenne a été signé le matin même au début de la réunion.

9. Rapports des Comités

Ethique et Education

<u>LE DR VEREEN</u> remercie le secrétaire général de l'inestimable soutien accordé au Comité. Depuis son rapport précédent en novembre 2000, le Comité Ethique et Education s'est réuni par petits groupes en vue d'effectuer certaines des activités déjà envisagées ou de nouvelles tout au long de l'année. Le rapport (<u>Annexe</u>) présente la liste de toutes ces activités sauf une. Au printemps dernier, un sous-comité s'est réuni pour développer un plan stratégique à part consacré à l'éducation, élaboré parallèlement au plan stratégique de l'AMA. Nombre des points traités par le sous-comité s'inscrivent dans le plan stratégique général de l'AMA. Toutefois, il reste des éléments séparés organisés selon des objectifs à court et à long termes, avec les athlètes de haut niveau comme première prioritè. Plus tard, le Comité consacrera davantage de temps aux athlètes en de-ça du haut niveau et enfin aux jeunes athlètes.

Ensuite, le sous-comité s'est réuni pour définir un ensemble de principes attachés aux projets pédagogiques. Ensemble, les spécialistes ont suggéré que soient présentées les banques de données de recherche pour tous les programmes d'éducation, ou sinon qu'une théorie à la base du projet sera nécessaire. Tous les programmes devraient avoir une envergure internationale, tout en étant adaptés pour rester pertinents dans toutes les cultures dans lesquels ils sont appliqués.

La tâche du Comité Ethique et Education se conçoit autant que possible avec des parrainages, ce qui répondra à la question des coûts.

Le comité est sur le point de produire un projet final du Code d'éthique et il pourra en rendre compte à la réunion du Conseil en novembre 2001.

Le Comité Ethique et Education s'est efforcé de rassembler les exemples de matériels pédagogiques en cours et autres projets de gouvernements et de FI. Il est, en effet, important de ne pas réinventer la roue.

Le Comité tente également d'installer un système de centralisation des informations.

Le Comité Ethique et Education a collaboré avec le secrétaire général et servi de conseiller éditorial pour vérifier le contenu des matériels et définir un ensemble de matériels essentiels.

Le projet de formation électronique (proposé à l'AMA par le Conseil de l'Europe) connaît des progrès.

Egalement à noter, le programme pour faire connaître l'AMA à la jeunesse. Le Comité a tiré parti de la présence du personnel de l'AMA pour diffuser des éléments d'information sur l'AMA et les questions de dopage en général.

M. KOSS procède au compte rendu du projet de passeport des athlètes. Il remercie l'Union européenne et Mme Reding de la contribution au financement de l'AMA. L'agence a la responsabilité de toucher des athlètes propres et de leur fournir un programme auquel ils peuvent adhérer et montrer qu'ils sont propres, que ce sont des athlètes en qui on peut avoir confiance pour participer à des sports justes. Le but étant pour les athlètes propres de s'unir et, par une pression paritaire, de supprimer le dopage.

Le projet comprendra un programme éducatif, des moyens de communication par Internet à l'intention des athlètes et un contrat - ou une déclaration d'une simple page - à signer par les athlètes qui communiqueront également les détails de leurs déplacements à l'AMA, afin qu'il soit toujours possible de prendre contact avec eux, pour effectuer les contrôles hors compétition.

Le projet a pour but également de mettre au point une technologie qui transmettra aux athlètes toutes les informations nécessaires sur le dopage et les contrôles dans le monde entier, et permettra de rester en contact avec les athlètes à tout moment. Ce projet sera réalisé par le personnel de l'AMA et des spécialistes en technologie de l'information.

Un appel d'offres pour des solutions électroniques sera prochainement lancé.

A l'heure actuelle, trois projets pilotes sont en cours en Finlande, aux USA et en Allemagne, et le groupe va prendre contact avec l'ISU, la FIS et l'IBU en vue d'une collaboration au niveau international. Ce projet sera présenté aux Jeux à Salt Lake City en février 2002.

<u>LE DR VEREEN</u> informe les membres que la dernière activité du Comité Ethique et Education est de se proposer à l'AMA comme conseiller de vérification institutionnelle pour tout ce qui concerne les bourses de recherche et assurer que les projets de recherche avec lesquels l'AMA pourrait être liée ne posent pas de problème éthique.

M. CTVRTLIK estime que de pouvoir compter sur la présence de l'AMA lors de manifestations sportives majeures est une bonne chose, car l'AMA a besoin de faire connaître son action aux athlètes.

La commission des athlètes du CIO collabore avec l'AMA afin que celle-ci puisse être présente dans le village des athlètes durant les Jeux Olympiques.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare, pour ce qui est de la possibilité de localiser les athlètes, que, certes l'AMA doit être idéaliste, mais elle doit également se montrer suffisamment cynique pour comprendre qu'il lui faut à tout moment savoir exactement où sont les athlètes.

DECISION

Le rapport du Comité Ethique et Education est approuvé.

- Santé, Médical et Recherche

<u>LE PROFESSEUR LJUNGQVIST</u> se réfère au rapport figurant dans les dossiers(<u>Annexe</u>).

Les négociations avec les récipiendaires de bourses de recherche sont en cours, mais on constate quelques retards du fait des vacances d'été.

En septembre, immédiatement après le congrès scientifique du CIO à Salt Lake City, aura lieu un atelier sur la thérapie génique au Centre Banbury de New York, à l'intention de quarante spécialistes en sciences génétiques et sportives. Les projets de recherche sur les cellules souches provoquent actuellement un débat virulent dans le monde entier. L'AMA doit être prête pour le moment où la thérapie génique sera disponible à l'usage humain, car le sport est déjà considéré comme un des secteurs dans lequel un mauvais usage de la thérapie génique est possible.

Les médias se montrent extrêmement intéressés par cet atelier, qui sera probablement suivi par une conférence de presse importante.

DECISION

Le rapport du Comité Santé, Médical et Recherche est approuvé.

Finances et Administration

 $\underline{\mathsf{M.REEDIE}}$ demande aux membres de se reporter à la liste du personnel actuel de l'AMA qui figure dans leur dossier (Annexe).

Il demande également aux membres d'approuver le Code de conduite de l'AMA (Annexe).

L'amélioration de l'actuel manuel des politiques et procédures sera le prochain travail réalisé avec l'aide du personnel.

Le Comité exécutif lui a demandé des chiffres de comparaison pour les comptes de l'AMA. Le Comité pourra, en fin d'année, fournir des chiffres permettant une comparaison pour l'année suivante. Il pourra également insérer les chiffres du budget, ce qui, lui semble-t-il, pourrait être utile aux membres du Conseil.

M. WALKER considère que le Code de conduite est un excellent projet et il n'a absolument rien à dire contre les propositions qu'il contient. Toutefois, il sera très difficile de faire respecter certains de ses principes. Par ailleurs, il serait utile également de préciser un peu plus les obligations de l'AMA en tant qu'employeur.

Sous le point III, en bas de la deuxième page du document, il a noté une absence : l'AMA devrait demander aux employés d'obtenir de l'AMA l'autorisation de mener des activités extérieures supplémentaires.

M. REEDIE remercie M. Walker de ses observations. Son comité a estimé qu'il était préférable de mettre un code en pratique aussi rapidement que possible, mais il tiendra compte de ses suggestions.

DECISIONS

- Le projet du Code de conduite de l'AMA est approuvé. Le Comité Finances et Administration tiendra compte des suggestions avancées par M. Walker.
- 2. Le Comité Finances et Administration préparera les comptes avec des chiffres de comparaison et le budget de l'AMA.
- 3. Le rapport du Comité Finances et administration est approuvé.

Comité Légal

M. HOWMAN explique que le Comité Légal s'est engagé dans un certain nombre de projets. C'est ainsi qu'il participe sérieusement à l'évolution vers la participation de l'AMA au contrôle de l'EPO avec les FI et il s'efforce de fournir des conseils avisés pour réduire les difficultés juridiques du facteur risque.

Le Comité poursuit ses avis et ses conseils sur des contrats variés que l'AMA a passé au cours des douze derniers mois.

Il prend également une part très active à l'élaboration du Code et s'efforce d'établir avec soin les bases légales de ce projet.

Les membres ont accepté de faire partie de commissions indépendantes dans le monde entier, notamment aux Etats-Unis en Finlande. Il en sera donné rapport plus tard.

Le Comité a également reçu la tâche de fournir des conseils en ce qui concerne le CADMO et il a formulé des recommandations au Conseil de l'AMA pour des amendements au Code.

Il continue à fournir un rôle de liaison avec les autres comités de l'AMA, en particulier le Comité Ethique et Education.

Il a également lancé un concours d'essais, avec des prix prévus pour chacun des cinq continents, qui demande aux étudiants juristes d'étudier l'impact des contrôles sanguins dans ce secteur. Il espère que cela amènera à l'AMA des informations utiles.

Le Comité reste attentif aux cas litigieux dans le monde, car on constate une évolution dans l'usage des sanctions. Il souhaite assurer que se développe une base de cas qui font jurisprudence afin qu'un avis correct soit transmis au Comité chargé du Code.

<u>LE PRESIDENT</u> signale que tous les membres du Conseil pourraient faire la promotion de ce concours d'essais juridiques dans leurs pays respectifs.

Le Comité Légal devrait rester en contact avec les commissions du CIO qui suivent le sport et les décisions de droit

DECISION

Le rapport du Comité Légal est approuvé.

Observateurs indépendants

M. SYVÄSALMI demande aux membres de se reporter à son rapport contenu dans leur dossier (Annexe).

Il remercie la FINA et l'IAAF de leur soutien au programme des Observateurs indépendants.

Les prochaines manifestations importantes pour les Observateurs indépendants seront les Jeux Méditerranéens à Tunis.

Il souligne que l'observation sera présente aux Championnats européens de basket-ball, en septembre 2001 en Turquie.

La signature du contrat avec l'Union européenne va permettre aux Observateurs indépendants de suivre un programme de formation très complet.

L'équipe de Salt Lake City se réunira aux Championnats du monde de curling, avant les Jeux Olympiques à Salt Lake City et M. Howman fera office de président de la délégation des OI à Salt Lake City.

M. CTVRTLIK aborde la participation future de l'AMA au contrôle des FI. Il a reçu de nombreux messages électroniques et du courrier envoyés par des athlètes skieurs et il semble que l'AMA ne participe pas au contrôle de plusieurs FI. On lui a remis une pétition exigeant la participation de l'AMA à certaines épreuves de ski, car les procédures actuelles de contrôle n'inspirent pas beaucoup confiance.

M. SYVÄSALMI répond que l'AMA est en train de consulter les FI et il est parfaitement au courant de ce problème. La FIS s'est montrée très coopérative avec l'AMA.

DECISION

Le rapport des Observateurs indépendants est approuvé.

Standards et Harmonisation

M. WALKER se réfère au rapport du Comité Standards et Harmonisation (Annexe).

En ce qui concerne la gestion des résultats des tests, le document comportant les directives générales est sur le point d'être terminé. Il estime qu'il devrait également faire partie du Code de l'AMA.

En ce qui concerne les sanctions et les conflits de juridiction, le Comité espère que le Code sera l'un des prochains moyens de résoudre les constants problèmes de conflits de juridiction.

Il y a deux points qu'il estime devoir être traités par le Comité. Le premier d'entre eux comprend les coordonnées des athlètes pour les contrôles hors compétition. Les mêmes règles devraient s'appliquer dans les divers pays et les divers sports pour éviter les accusations d'injustice. Un ensemble de principes raisonnables devrait être mis au point pour appréhender cette question.

Le second point concerne ce qu'il y a lieu de faire avec les non-présentations. Une FI a décidé que trois non-présentations constituent une insoumission. L'AMA devrait étudier une sorte de règle semblable.

Enfin, la question se pose de savoir ce que pourraient faire la police et les douanes pour assister l'AMA dans son travail ? L'AMA a besoin d'étudier comment la participation de ces organismes pourrait faire partie d'une contribution des gouvernements à la lutte contre le dopage et en particulier examiner les actions de coordination possibles dans le Code.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> indique que d'autres problèmes nécessitent d'être traités, comme les vols dans les usines et les pharmacies, ainsi que les prescriptions rédigées par des médecins malhonnêtes. Que peut-on faire pour éviter de telles actions ?

M. VERBRUGGEN déclare que dans les règlements de l'UCI, la preuve de dopage peut être apportée de n'importe où, il s'agit donc d'un point facile à traiter.

M. CRICK signale que les gouvernements ont un rôle légitime à jouer dans le contrôle de la fourniture des substances. En Australie dans la période précédant Sydney, son gouvernement a pris part au contrôle de la fourniture des drogues, comme les stéroïdes vétérinaires. Toutes les questions posées par le prince de Merode figuraient à l'agenda du gouvernement australien et devraient se trouver sur tous les agendas de gouvernement.

DECISION

Le rapport du Comité Standards et Harmonisation est approuvé.

10. Laboratoires

A) Mise à jour de l'accréditation des laboratoires par l'AMA

Recommandation à la commission exécutive du CIO

M. WALKER rappelle qu'au Cap, le Comité exécutif a approuvé les principes du document (Annexe) sur la philosophie du programme d'accréditation de l'AMA. Il souhaite préciser qu'à la base, ce qui permettra à l'AMA d'agir au mieux sera l'institution d'une méthode ouverte, indépendante et objective d'accréditation des laboratoires, avec un système permanent d'assurance de qualité qui en fera partie intégrante. Il a également été décidé au Cap de mettre en place un sous-comité d'accréditation des laboratoires, car de nombreuses questions doivent être traitées et le Comité Standards et Harmonisation s'est rendu compte qu'il lui était impossible d'accomplir tout ce que le Conseil lui a assigné.

La première réunion du groupe restreint a eu lieu à Colorado Springs en juillet avec pour but la planification d'un plan stratégique pour une procédure d'accréditation. Ce plan est attendu pour 2003 mais il estime que la procédure devra être accélérée en partie du fait du Code et il a été très soulagé

que le Comité exécutif accepte que le personnel de l'AMA vienne apporter un soutien professionnel compétent à cette tâche.

Un plan clair et complet a donc été élaboré. Il comprend une participation utile des laboratoires pour mettre au point des critères d'accréditation précis, transparents et objectifs.

En ce qui concerne l'assurance de la qualité, le Comité exécutif a accepté au Cap que l'AMA participe au projet ALADIN 2002 développé par l'Union européenne. Les chiffres du budget restent pratiquement les mêmes. Le projet ALADIN a pris quelques retards, ce qui a compliqué le processus de production des résultats concrets prévue pour la mi-2003. L'un des principaux aspects du programme ALADIN est d'instituer un système constant de contrôle de la compétence par lequel la comparaison inter-laboratoires serait effectuée en toute objectivité. Une nouvelle réunion des collaborateurs du projet ALADIN aura lieu à Cologne en octobre 2001 à laquelle un membre du souscomité d'accréditation des laboratoires assistera comme représentant de l'AMA, afin d'évaluer la pertinence du projet en ce qui concerne l'élément de contrôle de compétence.

M. CRICK signale que la composition du sous-comité d'accréditation des laboratoires a été proposée. Il demande si des noms ont été avancés ?

M. WALKER indique que quatre représentants de l'AMA ont été proposés : Larry Bowyers, qui présidera le comité, Christiane Ayotte, du Comité Santé, Médical et Recherche, John Miller, du département européen de la qualité des médecines, et la Néo-Zélandaise Sue Nolan. Trois représentants de la famille des laboratoires accrédités par le CIO seront élus et nommés par euxmêmes à tour de rôle de telle sorte que l'un siègera trois ans, un autre deux ans et le troisième siègera un an, avec un renouvellement constant pour assurer une représentation adéquate. Deux de ces représentants ont déjà été nommés : le Suédois Matts Garely et David Cowan du laboratoire de Londres. Il a été suggéré que le président de la sous-commission antidopage et biochimie du CIO Jordi Segura, soit nommé comme troisième membre. La composition est donc pratiquement fixée, bien que ces détails demandent encore à être confirmés.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> se félicite de ces bonnes nouvelles, même s'il considère que le CIO devrait recevoir des instructions précises de l'AMA. Le silence n'est pas une solution.

<u>LE PRESIDENT</u> rappelle ce qu'il avait compris, à savoir que jusqu'à que l'AMA dispose d'un processus d'accréditation des laboratoires, elle s'en tiendrait à l'ancien système, en d'autres termes celui de la commission médicale du CIO.

M. CRICK demande par qui les membres du sous-comité d'accréditation des laboratoires ont été nommés, les laboratoires ou l'AMA ?

M. WALKER répond que les membres ont été nommés par désignation.

Il rappelle au prince de Merode qu'une partie de la philosophie de l'AMA est de s'édifier sur le système actuel, tout en introduisant quelques changements concernant l'ouverture et l'objectivité, mais elle ne va pas soudain construire une nouvelle famille de laboratoires accrédités.

MME REDING annonce au Président qu'elle ne comprend rien à la discussion et que ceux qui sont supposés comprendre quelque chose ne comprennent rien non plus. Ceci signifie qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Dès lors, elle exige un document précisant les règles, qui les appliquent, par quel processus ceux qui appliquent les règles sont choisis et les procédures qui seront finalement mises en place. Elle souhaite en être informée à la prochaine réunion.

M. WADE précise que les documents comprenaient des références aux décisions prises au Cap pour la mise au point d'un système d'accréditation des laboratoires par l'AMA avec des objectifs à court et long termes. Une partie de cette recommandation prévoyait la création d'un comité pour prendre en charge la responsabilité de fixer des normes et une méthode pour améliorer le système actuel du CIO. Le document précise également quels membres composeront ce comité, ce qui a été approuvé. Le comité a été recruté et il existe un projet de liste des membres du comité qu'il communiquera volontiers.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que ce qui est évident c'est que le système d'accréditation du CIO devra se poursuivre jusqu'à la mise en place du nouveau système.

M. WALKER est d'accord et regrette d'avoir été confus pour tout le monde. La discussion démontre une nouvelle fois que la question est complexe.

Il présentera avec MM. Wade et Larry Bowyers un document pour la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.

Il accepte volontiers l'offre du prince de faire participer l'AMA à l'actuel processus de réaccréditation des laboratoires, qui doit démarrer en octobre 2001.

Il rappelle que l'AMA avait déjà désigné un représentant pour assister aux réunions de réaccréditation à Lausanne en décembre 2000 et il espère que le prince autorisera l'AMA à faire la même chose pour 2001.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> répond que cela ne devrait pas poser de problème.

LE PRESIDENT remercie le prince de Merode.

DECISIONS

- Le système d'accréditation du CIO continuera de fonctionner comme par le passé jusqu'à ce que le nouveau système de l'AMA soit prêt et mis en place.
- 2. Un document d'explication de l'accréditation des laboratoires sera préparé pour la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.
- L'AMA sera représentée à la réunion de réaccréditation des laboratoires en 2001.

B) Appendice D du CADMO (ISO 17025)

M. WALKER annonce qu'à Colorado Springs, le sous-comité d'accréditation des laboratoires a étudié les propositions de la commission médicale du CIO sur la base de certains avis spécialisés. Il a été décidé que le document n'était pas suffisamment clair et précis pour répondre aux exigences de la certification ISO. Il a donc proposé que le document soit retravaillé et mis aux normes ISO. Du fait que cela prendra du temps, la référence au document de certification devrait être retirée car elle n'est pas pertinente. Les membres pourront prendre connaissance des détails et des décisions qui figurent dans le document qui figure dans leur dossier (Annexe).

<u>LE PRESIDENT</u> demande si le Conseil se prononce pour que l'AMA soumette la recommandation proposée à la commission exécutive du CIO, en vue de rendre le Code plus précis et qu'il ne soit pas fait référence dans ce Code à un document qui n'existe pas.

Il insiste pour que l'AMA conserve, maintienne et même augmente l'urgence de la mise en place d'une telle politique et il demande à M. Walker de s'en occuper.

DECISION

L'AMA recommandera à la commission exécutive du CIO que le Code antidopage du Mouvement olympique soit précisé et que la référence au document de certification soit retirée.

C) Accréditation du Laboratoire de Tunis

M. WALKER rappelle que l'AMA n'a pas pris part à l'enquête sur le laboratoire de Tunis, il considère donc que la proposition soumise (<u>Annexe</u>) n'est pas tout à fait appropriée, puisque l'AMA n'a aucune connaissance qui lui permette de soutenir cette proposition. Toutefois, il reconnaît qu'une décision devra être prise car il ne veut pas remettre en question la compétence des procédures d'accréditation du CIO. Il ne voit pas comment l'AMA pourrait entériner la procédure puisqu'elle n'y prend pas part, mais elle pourrait certainement soutenir la décision du CIO. Ceci met en lumière la nécessité d'installer un nouveau système transparent et objectif qui ne se trouve pas mis soudain dans l'obligation de résoudre des crises plus ou moins à la dernière minute.

<u>LE PRESIDENT</u> indique que même si l'AMA n'a pas participé à la procédure d'accréditation de Tunis, elle pourrait sans doute faire savoir que rien à sa connaissance n'empêche une telle accréditation, ce qui l'autoriserait donc à soutenir cette recommandation. Il estime qu'il est important que l'AMA ne se mette pas en travers de l'installation d'un laboratoire à Tunis pour les Jeux Méditerranéens.

<u>LE PROFESSEUR DE ROSE</u> déclare qu'il ne tient pas à soutenir l'accréditation d'un laboratoire dont il ne sait rien.

M. LARFAOUI fait remarquer que le laboratoire de Tunis a été préparé en collaboration avec toutes les autorités compétentes nécessaires, et le professeur de Rose devrait faire confiance à ses collègues à cette occasion.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que l'AMA devra soutenir cette accréditation afin que le système puisse être terminé. L'AMA pourra alors se prononcer pour ou contre, la majorité du Conseil devra être d'accord pour entériner le laboratoire. Le professeur de Rose pourra toujours s'abstenir s'il le souhaite.

LE PROFESSEUR DE ROSE estime que l'AMA devrait avoir un système d'accréditation.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> précise que la sous-commission dopage et biochimie du CIO a suivi les procédures habituelles.

Si M. Walker est prêt à se substituer à la commission médicale du CIO, celle-ci cessera toute action et s'en remettra à l'AMA immédiatement.

L'AMA ne devrait pas avoir de doute en ce qui concerne la qualité scientifique du travail de ses collègues.

Il y aura toujours une période intérimaire dans le transfert d'une organisation à l'autre et c'est difficile. Il estime que le situation a déjà été abordée et qu'on s'est mis d'accord pour que le CIO poursuive sa tâche jusqu'à ce que la structure de l'AMA soit mise en place.

<u>LE PRESIDENT</u> rappelle que la procédure que l'AMA a décidée d'adopter est d'accepter les décisions de la commission médicale du CIO jusqu'à ce que sa propre structure soit mise en place. La CMCIO a déclaré à l'AMA que le laboratoire de Tunis présentait les conditions nécessaires d'une accréditation de laboratoire, il lui paraît donc que rien n'empêche l'approbation de l'AMA.

M. BALFOUR déclare que ce qu'il comprend en tant qu'Africain c'est que le professeur de Rose ne demande pas à être rassuré, il exige seulement un mécanisme qui assure la participation de l'AMA à ce qui arrive pour qu'elle puisse accorder son approbation en connaissance de cause. Le professeur de Rose ne demande pas prendre en charge le processus d'accréditation.

L'approbation de la recommandation aura des effets bénéfiques pour le continent africain, c'est pourquoi il soutient la proposition.

<u>LE PROFESSEUR DE ROSE</u> considère qu'il a été mal compris. Il n'avait pas vu le point à l'ordre du jour avec la recommandation précise et définitive de la commission médicale du CIO. Maintenant qu'il l'a vu, il soutient intégralement la proposition.

M. SYVÄSALMI explique que l'AMA tente de suivre le CADMO. Il serait plus simple que les membres obtiennent plus tôt du CIO les documents nécessaires afin qu'ils puissent les étudier à temps pour les réunions.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> fait remarquer qu'il y a seulement très peu de temps que la commission médicale du CIO a reçu le rapport du professeur Hemmersbach et il a été envoyé à l'AMA dès que possible.

DECISION

La proposition de la commission médicale du CIO pour que l'AMA entérine l'accréditation du laboratoire de Tunis est approuvée.

11. Mise à jour du Code

<u>M. WALKER</u> présente un diaporama et des documents qui comprennent les propositions sur la manière dont devrait être menée l'action future d'élaboration du Code de l'AMA (<u>Annexe</u>). Le rapport aux membres du Conseil a pris en compte les suggestions faites la veille par les membres du Comité exécutif. Il recommande que les membres consultent la Version 1.0 du projet de Plan dans leur dossier (<u>Annexe</u>).

<u>LE PRESIDENT</u> signale que le plan n'est pas sans être compliqué, mais il est faisable si l'AMA maintient un niveau d'urgence correct et une bonne communication entre ses diverses composantes, essentielle pour générer le sens d'appropriation dont M. Walker a parlé.

<u>LE DR MITCHELL</u> déclare que le plan semble demander beaucoup de temps et d'argent. Il estime que M. Walker devrait séquestrer les personnes nécessaires à Montréal pendant une semaine afin de produire le document. Il est convaincu que le projet pourrait être réalisé plus rapidement que ce qui est suggéré.

M. CODERRE informe les membres qu'une certaine collaboration entre les gouvernements et le comité de M. Walker devrait être mise en place. Certaines décisions politiques sont indispensables..

Il rappelle que le16 avril 2002 aura lieu à Kuala Lumpur, une importante conférence sur l'harmonisation.

L'AMA devrait considérer le plan du Code comme s'il s'agissait d'un traité.

Il ne lui semble pas que les échéances telles qu'elles sont fixées posent un problème. Il propose néanmoins que le comité de l'IICGADS collabore avec M. Walker et le Comité Légal afin de ne pas gaspiller d'argent ni de temps.

Chacun doit se mettre au diapason afin de planifier le travail..

<u>LE PRESIDENT</u> indique au Dr Mitchell que la forme du processus est presque aussi importante que le fond, mais l'AMA parviendra probablement à un premier projet de travail utilisable plus tôt que ne le prévoit le programme. Néanmoins, il semble bien que la première phase doive prendre beaucoup plus de temps que prévu.

L'idée de réunir un congrès pour obtenir un accord sur le Code, afin qu'on puisse travailler à un projet final et ensuite l'appliquer est bonne.

Ceci sera l'un des tests en vraie grandeur pour permettre de juger de l'efficacité de l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA doit parvenir au bon Code au premier essai et rapidement.

Il estime que le Code pourra être prêt à temps pour les Jeux Olympiques à Athènes, si tous les participants travaillent efficacement et en étroite collaboration.

Il propose que les recommandations formulées par M. Walker soient suivies et également que soient pris les premiers contacts avec les partenaires avant septembre 2001 au plus tard.

M. REEDIE explique que c'est tout le processus qui est complexe et l'une des plus importantes questions est de savoir comment il devrait être conduit. Il y a quatre groupes de personnes sur le projet de budget et ces personnes ont dû définir le travail à effectuer. Le plus tôt un premier projet pourra être mis sur papier, mieux cela vaudra pour toutes les personnes concernées car une fois le projet sur papier, il ne sera plus nécessaire de se rencontrer pour en discuter. On pourra faire appel à d'autres moyens de communication.

Le plan du projet qui figure dans les dossiers des membres a été mis au point avec l'aide de SEF Communications et DNV Consulting. En fonctionnement normal, un appel d'offres aurait dû être lancé pour désigner les consultants, mais du fait de l'extrême urgence pour démarrer le travail, il a pris sur lui de s'adresser à des personnes connaissant des consultants. Il demande que les deux sociétés soient conservées à cette fonction pour le projet, car l'AMA ne dispose tout simplement pas d'une équipe suffisante pour réaliser le travail indispensable.

Les budgets ont été examinés et il estime que le budget d'origine pourra être ramené à environ USD 500 000 grâce à une soigneuse planification des réunions nécessaires, en excluant le coût de la conférence proposée à la toute fin de 2002.

MME REDING déclare qu'il s'agit du point important pour la crédibilité de l'AMA. Il est nécessaire d'envisager la mise en application d'un code qui demandera des amendements aux lois nationales et criminelles, ainsi qu'une collaboration avec la police, les douanes, etc.

Les gouvernements ont besoin de lois communes pour pouvoir traiter de l'ensemble de la question.

L'obtention d'un code est essentielle, mais l'AMA a besoin d'un code qui aura une portée légale et qui comprendra les sports professionnels. La lutte n'est pas entre le mouvement sportif et les gouvernements. Le dopage est le fléau et les membres doivent faire attention de ne pas se tromper de cible.

L'AMA ne devrait pas se faire trop d'illusions, et il lui faudra faire énormément pression sur les gouvernements pour que cette question puisse progresser comme prévu. Le comité ne devrait pas perdre trop de temps à élaborer un document, puisque c'est l'application du Code actuel qui constituera la principale difficulté.

En bref, vitesse et efficacité sont indispensables et la dépense ne devrait pas être exagérée.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare que les membres ne se font aucune illusion sur le fait que l'application du Code ne sera pas facile. Peut-être un projet sera-t-il prêt à temps pour la réunion de l'AMA en novembre.

Les autorités publiques pourraient-elles suggérer comment planifier l'application du Code ?

M. BALFOUR rappelle qu'en tant que ministre, il prépare des projets de législation et il est pratiquement sûr que les échéances fixées sont raisonnables. C'est pourquoi il suggère de se mettre au travail plutôt que de dresser des barrières.

M. CODERRE soutient M. Balfour.

Au Canada, le gouvernement est prêt à mettre en place une procédure. Si la volonté politique existe, la question pourra être résolue.

<u>LE PRESIDENT</u> indique que l'AMA dépendra des autorités publiques pour une large part. Un traité devra être rédigé pour être repris par le droit de chaque pays, c'est là où on peut s'attendre à des retards.

L'annonce initiale de la consultation partira sinon l'après-midi même certainement avant 9h00 le lendemain.

M. WALKER demande conseil. Il serait naturellement possible de produire un projet pour la réunion de novembre, mais cela ruinerait le processus de consultation, il y a donc un dilemme.

Par ailleurs, le comité pourra certainement produire une table des matières structurée pour chacun des niveaux, à temps pour la réunion de novembre. Un projet pourra être réalisé mais psychologiquement parlant, il se pourrait bien que ce ne soit pas la bonne approche.

<u>LE PRESIDENT</u> demande si le Conseil l'autorise à progresser autant que possible avant novembre. L'AMA n'a pas besoin de lancer le processus avec une feuille de papier blanc. Il devrait y avoir quelque chose sur le papier qui puisse être utilisé comme base pour les questions de consultation et de définition auxquelles il faudra répondre.

DECISIONS

- Les recommandations formulées par M. Walker seront suivies et les premiers contacts seront pris avec les partenaires avant septembre 2001 au plus tard.
- SEF Communications et DNV Consulting seront conservés comme consultants.
- Le Président de l'AMA sera responsable d'aller de l'avant le plus rapidement possible concernant le Code antidopage de l'AMA, avant novembre 2001.

12. Extranet

<u>LE PRESIDENT</u> informe les membres que l'extranet est en place et qu'il fonctionne. M. Lanu présentera ce qui se trouve sur l'extranet et fera une brève démonstration de son fonctionnement. Il espère que l'extranet deviendra un réel outil de travail pour les membres du Conseil de l'AMA. Il augmentera leur capacité à communiquer entre eux et réduira d'autant les coûts de réunions.

M. Lanu fait la présentation de l'extranet.

<u>LE DR SCHAMASCH</u> demande si l'administrateur sera installé au siège de l'AMA, comment est contrôlé l'information diffusé sur l'extranet et si le coût est compris dans les dépenses fixées par le budget. Enfin, il souhaite également savoir si un appel d'offres a été lancé avant de recruter une société finlandaise ?

M. SYVÄSALMI répond que le site web a été lancé à Sydney et que le travail a dû être sous-traité parce que l'AMA manquait du personnel nécessaire pour l'effectuer elle-même. Le contrat prendra fin à la fin 2001 et un appel d'offres sera alors lancé pour choisir une société à qui confier les services du site de l'AMA.

Le site web sera administré à partir du siège de l'AMA.

M. LANU fait remarquer que les statistiques du site web proviennent de l'année précédente.

M. SYVÄSALMI précise qu'il a choisi une société finlandaise parce qu'il estimait qu'il n'était pas approprié de faire appel à une société du pays dans lequel l'AMA était installé temporairement, du fait que le contrat devait courir jusqu'à la fin de 2001. Il lui a fallu également mettre en place ce site web en hâte et il existait bien d'autres sociétés mais celles-ci ne pouvaient pas répondre aux impératifs de la demande.

DECISION

Le rapport de l'extranet est approuvé.

13. Mise à jour de Salt Lake City

M. SYVÄSALMI donne son rapport sur les Jeux de 2002 à Salt Lake City (<u>Annexe</u>), signalant une erreur contenue dans le document. L'AMA effectuera un minimum de 3 500 contrôles en 2001 et non 3 000.

Les Jeux à Salt Lake City donneront une excellente occasion de mieux faire connaître l'AMA, et de promouvoir le programme du Passeport des athlètes.

<u>LE PRESIDENT</u> rappelle que le programme des Observateurs indépendants a été l'un des temps forts des activités de l'AMA en 2000 et, pour la première fois de mémoire récente, les programmes et les contrôles de Sydney n'ont fait l'objet d'aucune question, ce qui est un bon signe.

<u>LE DR SCHAMASCH</u> mentionne que les FI ont demandé que les procédures suivant les contrôles hors compétition soient terminées avant le début des Jeux Olympiques, afin d'éviter le problème de l'annonce de résultats positifs après l'arrivée d'un athlète concerné au village olympique.

<u>LE PRESIDENT</u> déclare qu'il s'agit d'un point intéressant en effet. Les contrôles hors compétition de l'AMA auront lieu jusqu'au jour de l'ouverture du village olympique, après quoi le rôle de l'AMA sera de devenir Observateur indépendant.

DECISION

La mise à jour concernant Salt Lake City est approuvée.

14. Mise à jour du programme de contrôle

A) Programme de contrôle hors compétition

M. SYVÄSALMI demande aux membres de se reporter à son rapport contenu dans leur dossier. (Annexe).

M. HENDERSON déclare, concernant son commentaire le matin même à propos du dopage et de sa définition, qu'il avait, bien entendu, quelque chose en tête à ce sujet. Le même problème existe avec la définition de ce qu'est un athlète.

L'AMA au moment de créer son filet doit savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas attraper. Car si l'AMA va trop loin dans l'échelle, elle se retrouvera confrontée à de terribles problèmes. Sa propre Fédération a déjà trouvé une solution interne au problème. Il espère qu'un comité pourra être désigné pour collaborer avec les FI, afin de définir un système protégeant les sportifs de loisir.

M. KOSS considère que les contrôles hors compétition doivent se poursuivre et non pas seulement au cours de la semaine précédant une manifestation importante, car certains athlètes savent que cela va arriver.

Combien d'athlètes de sports d'hiver sur les 3 500 qui seront contrôlés en 2001 seront testés dans la période précédant les Jeux à Salt Lake City ? Il a entendu dire que le SLOC avait proposé que tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques soient contrôlés.

<u>LE PRESIDENT</u> précise que ce qui constitue un contrôle hors compétition est en cours de négociation fédération par fédération.

Le budget pour les sports d'hiver en 2001 est de 700 tests au minimum.

M. REEDIE note dans les dispositions contractuelles la participation d'IDTM, une société basée en Suède qui a effectué les programmes de contrôle hors compétition pour l'IAAF et la FINA. IDTM a, maintenant, signé un contrat avec le Consortium pour un sport sans drogue et participe désormais activement aux contrôles. Ainsi, tous les spécialistes possibles participent, à présent, à ce programme.

Par ailleurs, entre sept et douze agences nationales vont se joindre au mouvement, ce qui est une excellente nouvelle.

LE DR SCHAMASCH demande ce qu'il en est de la durée du contrat avec le DFSC.

Il fait également référence aux commentaires formulés par M. Koss. Un nombre de 700 tests pour les athlètes des sports d'hiver est un chiffre satisfaisant. Ceci laissera environ 800 athlètes à contrôler par leur FN et CNO respectifs et il espère que tous les athlètes auront été contrôlés avant la période des Jeux Olympiques à Salt Lake City.

<u>LE PRESIDENT</u> signale qu'il pourrait être utile de savoir que chaque athlète sera contrôlé au moins une fois, mais le contrôle hors compétition reste l'élément déterminant.

M. SYVÄSALMI indique qu'il a assisté à une réunion avec l'USADA et le SLOC au cours de laquelle le point du Président a été soulevé.

En ce qui concerne la localisation des athlètes, plus l'AMA pourra obtenir des précisions plus il lui sera possible d'effectuer des contrôles hors compétition efficaces.

M. REEDIE rappelle que le contrat avec le DFSC court jusqu'au début 2003, avec une option de renégociation comprise dans le contrat à la fin de 2001. Il s'agit d'une période de deux ans qui s'explique par le fait que l'AMA considérait qu'elle devait superviser un processus dirigé par des spécialistes en son nom.

DECISION

Le rapport sur le programme de contrôle hors compétition est approuvé.

B) Contrôle de l'EPO

<u>LE PROFESSEUR LJUNGQVIST</u> rappelle aux membres que le test de l'EPO a été mis au point par deux laboratoires différents en 1999 et en 2000. La procédure habituelle de validation permettant de rendre une méthode scientifiquement valable est d'en obtenir la publication dans une revue scientifique internationale avant d'en obtenir une deuxième confirmation par des experts avec nouvelle publication dans une revue reconnue sur le plan international.

La pression pour disposer d'un test avant Sydney a été considérable et le temps à manqué pour qu'une telle procédure puisse être terminée à temps. C'est pourquoi, afin de hâter le processus, le CIO a réuni un groupe de scientifiques pour un examen par des pairs en juillet 2000. Ce groupe d'experts a pris la responsabilité de valider les tests proposés pour l'EPO produits par les laboratoires de Sydney et de Paris.

Le laboratoire de Sydney a travaillé sur un test sanguin pour déterminer les changements apparaissant dans les paramètres sanguins après usage de l'EPO. L'EPO comme telle ne peut être décelée, mais les effets secondaires de la prise d'EPO le peuvent.

Le test urinaire du laboratoire de Paris, pour sa part, met au point la détection directe du recombinant ou de l'EPO produite artificiellement. Toutefois, l'indispensable publication scientifique des deux tests n'a pas eu lieu, ce qui a posé problème au panel.

Le test sanguin de Sydney a été composé en un modèle « on » (pour détecter les changements au niveau du sang lorsqu'on utilise de l'EPO) et un modèle « off » (pour déceler les modifications

restantes dans le sang après qu'on a cessé d'utiliser de l'EPO). C'est le modèle « on », celui qui permet de déceler les changements significatifs dans les paramètres sanguins en cours d'utilisation de l'EPO qui a été accepté. On a estimé, en effet, qu'il ne nécessitait pas une publication intégrale du fait que les paramètres sont des paramètres standards. Toutefois, on a considéré que le modèle « on » seul ne pouvait tenir scientifiquement pour permettre de déterminer si une personne avait pris de l'EPO, puisque les changements dans le sang ne peuvent être attribués à la seule prise d'EPO. Dès lors, toute analyse de sang pouvant suggérer la prise d'EPO doit être confirmée par un test urinaire. Pourquoi le seul test de l'urine n'a-t-il pas été employé? Du fait de l'absence d'une publication précise de la méthode dans une revue scientifique. Néanmoins, le panel est désormais satisfait puisque les détails scientifiques originaux de la détection de l'EPO dans l'urine ont été publiés il y a cinq ans, et le laboratoire de Paris n'a fait qu'approfondir la méthode développée jusque là. Le panel a donc conclu que pour qu'un contrôle de l'EPO puisse soutenir une action en justice, l'analyse de sang suggérant l'usage possible d'EPO devait être suivie d'une confirmation par un échantillon d'urine.

L'AMA a rencontré les spécialistes des FI et des laboratoires plus tôt dans l'année pour tenter de trouver une méthode simplifiée. Le test urinaire est plutôt lourd et cher. On a estimé qu'une approche réaliste à une échelle relativement large, combinée aux avantages d'un examen sur place rapide et efficace effectué sur les spécimens sanguins, était le plus commode. Et si l'analyse du sang suggère un usage possible de l'EPO, elle sera suivie par la collecte d'un échantillon d'urine simultanément. Le débat actuel tourne autour des paramètres à utiliser comme indicateurs pour prendre des mesures supplémentaires avec une analyse d'urine pour confirmation. Il y a trois signes simples dans le sang qui peuvent être le résultat de facteurs tels que l'entraînement en altitude ou les désordres génétiques. Si l'un de ces trois paramètres dévie de la norme, les conditions sont alors réunies pour qu'un test urinaire soit demandé. On tente à l'heure actuelle de vérifier si un test urinaire pourrait suffire, mais c'est une étude en cours. Le seul contrôle valable de l'EPO reste donc, pour l'instant, la combinaison des deux tests.

Pour sa part, il recommande donc de mettre en place un groupe de révision indépendant sous la présidence d'experts de haut niveau, lesquels font partie du Comité Santé, Médical et Recherche de l'AMA, pour qu'il donne son avis sur tous les aspects des tests sanguins et urinaires de l'EPO, en tenant compte des résultats de l'étude inter-laboratoires conduite par les laboratoires du CIO. Le Comité Santé, Médical et Recherche examinera cette question en priorité lors de sa prochaine réunion, le 23 septembre 2001. En conclusion, le test de l'EPO existe et il sera utilisé de préférence hors compétition, parce que l'EPO est généralement prise au cours d'une période de préparation. Il n'est pas du tout facile d'effectuer des tests sanguins et urinaires en contrôle hors compétition, c'est pourquoi son comité cherche à savoir si le test urinaire ne pourrait pas être utilisé tout seul. Mais le test urinaire se fonde sur le fait que l'EPO proposée par l'industrie pharmaceutique n'est pas cent pour cent identique à celle produite naturellement par le corps alors que l'industrie pharmaceutique pourrait facilement modifier son EPO pour la rendre absolument identique à celle du corps.

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> signale que de fortes pressions ont été exercées avant Sydney pour l'obtention d'un test de l'EPO. Le test n'a pas encore été validé légalement et c'est cette validation qui est essentielle. Il n'est pas du tout optimiste quant à la validation du test car cela prendra du temps. Des problèmes légaux vont se poser, inhérents au contrôle sanguin, et il appelle à la prudence.

M. LARFAOUI déclare que le test de l'EPO n'est pas parfait.

En ce qui concerne la réunion du 23 septembre 2001, il estime que les scientifiques de certaines FI devraient participer aux délibérations.

L'AMA risque d'avoir des problèmes légaux et il lui faut être très prudente pour les éviter.

M. VERBRUGGEN signale que la période de détection de l'EPO est plus longue que ce qui avait été estimé auparavant, elle s'étend maintenant jusqu'à sept jours.

Les contrôles hors compétition sont utiles, mais il y a des compétitions qui durent plus d'une journée, dès lors le test de l'EPO sera efficace sur une période plus longue durant les compétitions.

En ce qui concerne les prochaines productions de l'industrie pharmaceutique, il a été décidé au Cap que l'AMA allait écrire à cette profession pour lui demander si des marqueurs ne pourraient pas être ajoutés aux produits. Cette décision a-t-elle été appliquée ?

L'UCI a validé le test avec la participation pleine et entière des athlètes.

M. BESSEBERG déclare que les contrôles de Sydney ont augmenté la concentration sur le test de l'EPO, ce qui a été une bonne chose. Il est convaincu que la collaboration des FI de sports d'endurance et autres spécialistes ont fait parvenir un message clair aux athlètes, qui sont plus attentifs à ce qu'ils utilisent.

Il estime que l'AMA est très proche de disposer d'un test pouvant être utilisé seul et il est convaincu qu'il y aura moins d'athlètes à prendre de l'EPO aux Jeux Olympiques à Salt Lake City.

Chacun devra collaborer et se concentrer sur le contrôle de l'EPO.

MME REDING souligne l'extrême intérêt des gouvernements à obtenir des tests valables dont les résultats ne peuvent être mis en doute.

Il est clair que la recherche antidopage progresse lentement, alors que celle qui profite au dopage avance plus rapidement.

L'Union européenne est donc prête à mettre ses capacités de recherche à la disposition de l'AMA. L'Union européenne compte en ce moment trente projets pilotes sur les procédures d'harmonisation et les effets des substances dopantes et si l'AMA pouvait se servir de l'un de ces projets, elle serait prête à le mettre à sa disposition. Trois des études sont presque terminées et elles sont concentrées sur les causes de l'augmentation de l'usage des substances dopantes, les problèmes de santé inhérents aux jeunes athlètes et les risques de santé pour les personnes qui augmentent les doses de substances dopantes. L'Union européenne finance des projets à hauteur de trois millions d'euros, mais elle souhaite mettre les capacités du programme de recherche en Europe à la disposition de l'AMA en vue de projets conjoints. Peut-être cette offre devrait-elle être discutée en profondeur en septembre ?

<u>LE PRINCE DE MERODE</u> tient à signaler que la validation du test de l'EPO telle que mentionnée par M. Verbruggen n'est pas considérée comme une validation au sens scientifique du terme.

Les contrôles en dehors et durant les compétitions sont nécessaires pour prendre les athlètes qui font usage de substances interdites.

Les gouvernements disposent du contrôle des douanes, de la police, d'Interpol et de nombreux autres services à leur disposition, dès lors on doit s'en servir.

M. REEDIE félicite le professeur Ljungqvist de son explication du contrôle de l'EPO. Peut-être le professeur pourrait-il rédiger cette explication pour que l'AMA la diffuse sur le site web ? De la sorte, l'AMA disposerait d'une déclaration sur les connaissances actuellement disponibles.

M. LARFAOUI soutient complètement le point de vue de M. Reedie. Les FI apprécieraient une déclaration de l'AMA sur sa position concernant l'EPO. Ceci permettrait également d'éviter les critiques des médias et du public. Le Conseil devrait préciser sa position en ce qui concerne l'EPO.

M. CODERRE est d'accord avec ce que le prince de Merode a déclaré. Le rôle des gouvernements est important et il espère que des solutions harmonieuses pourront être trouvées avec les autres organismes qui prennent part à la lutte contre le dopage.

Les gouvernements ont besoin de coordonner leurs contrôles de douanes et d'harmoniser leurs codes criminels. Ils ont un rôle important à jouer dans l'internationalisation et ils devraient assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la mise en application des contrôles.

M. VERBRUGGEN en appelle à l'AMA et aux gouvernements pour qu'ils prennent contact avec l'industrie pharmaceutique et lui demande ce qu'il en est des futurs développements de l'EPO.

Le simple fait qu'une FI annonce qu'elle va effectuer des tests de l'EPO a bien évidemment un effet dissuasif incroyable et cela fait avancer d'un grand pas la résolution du problème des athlètes usant de substances interdites.

Il serait très prudent en ce qui concerne le fait d'annoncer au public que l'AMA ne dispose pas d'une validation officielle, car il y a au moins cinq FI qui ont ou qui auront rapidement leur validation. Il ne souhaite pas que l'AMA publie des rapports critiquant les mesures prises par certaines FI pour obtenir la validation.

<u>LE PRESIDENT</u> reconnaît que l'AMA ne devrait pas publier quoi que ce soit indiquant que les tests avec lesquels certains de ses membres sont satisfaits ne sont pas fiables du fait d'avis scientifiques contraires. Le fait que certains tests n'ont pas été validés parce qu'il n'a pas été possible

de les publier le décourage jusqu'à un certain point. Si l'AMA doit financer un supplément de 30 pages dans une revue scientifique pour obtenir la validation d'un test, alors c'est ce qu'elle devrait faire.

Il ne croit pas que du seul fait que l'AMA considère que les sociétés pharmaceutiques pourraient inventer une copie à l'EPO normale devrait l'empêcher de mettre au point un test capable de détecter l'EPO artificielle.

Perdre un procès de temps en temps lui est égal, si l'ensemble du processus a un effet dissuasif, même si un athlète a profité d'une faille technique, comme c'est arrivé à Edmonton.

<u>LE PROFESSEUR LJUNGQVIST</u> est heureux que l'AMA ait décidé d'allouer 30% de son budget à la recherche.

Il est satisfait du test de l'EPO tel qu'il se présente actuellement. L'UCI a pris la tête, en dépit du fait qu'elle prend certains risques en allant de l'avant avec le test urinaire seul. L'IAAF n'a pas pu prendre de tels risques à Edmonton.

L'AMA dispose d'un test applicable qui a été validé, mais la méthode française n'a pas été publiée à proprement parlé, bien que les détails scientifiques de base l'aient été, il y a cinq ans.

Le principal problème présuppose que l'on aille de l'avant avec le test urinaire seul pour les contrôles hors compétition, car il ne sera probablement pas possible d'effectuer à la fois les tests urinaires et sanguins lors des contrôles hors compétition.

Il est mythique d'affirmer que les athlètes et ceux qui les encadrent sont en avance sur les scientifiques en terme de recherche. Les experts peuvent détecter n'importe quoi, leur seul problème c'est de ne pouvoir préciser si l'information analytique indique la prise d'une substance ou si celle-ci provient du corps humain.

Il est encore trop tôt pour que l'AMA publie une déclaration. Il préférerait pour sa part rendre compte de la discussion du Conseil au Comité Santé, Médical et Recherche pour une évaluation et laisser au Comité le soin de faire une proposition concernant une déclaration sur la situation actuelle du contrôle de l'EPO.

M. LARFAOUI accepte le point de vue du professeur Ljungqvist, mais demande que des scientifiques des FI soient invités à la réunion du 23 septembre 2001.

<u>LE PRESIDENT</u> fait savoir que le professeur Ljungqvist prendra en compte la demande de M. Larfaoui.

DECISION

Le Comité Santé, Médical et Recherche formulera une proposition au sujet d'une déclaration précisant la position de l'AMA sur le contrôle de l'EPO.

15. Questions diverses

- USATF/USOC

<u>LE PRESIDENT</u> informe les membres qu'on a demandé à l'AMA d'envoyer un représentant à la commission de l'USOC traitant du problème ayant surgi au moment des Jeux Olympiques à Sydney concernant des athlètes en athlétisme. Un rapport a été publié par la commission et il a reçu une réponse (Annexe) au courrier électronique qu'il avait envoyé à l'USOC.

Il a également écrit au directeur général de l'USATF pour lui demander ce que cette organisation se proposait de faire devant les éléments découverts par la commission, mais, il n'a pas reçu de réponse jusqu'à présent.

M. VERBRUGGEN déclare qu'il a lu la lettre à laquelle le Président fait référence et il demande s'il est toujours possible que des athlètes des Etats-Unis, soupçonnés de dopage, participent aux Jeux Olympiques.

<u>LE PRESIDENT</u> lui répond que la déclaration à propos d'une loi américaine devant empêcher que cela se reproduise était incorrecte.

M. HOWMAN demande au Président d'assurer un suivi de sa lettre en en adressant une autre demandant certaines précisions sur la question soulevée par M. Verbruggen, et ouvrant également un

dialogue avec l'USADA pour s'assurer que certaines des questions mises à jour par les conclusions de la commission ont été réglées, car il éprouve, lui aussi, des inquiétudes à ce sujet.

M. MADDEN indique qu'en ce qui concerne la règle des 30 jours, l'USADA a expédié les procédures d'adjudication, et il ne pense donc pas qu'un athlète US contrôlé positif aura la possibilité de concourir à une compétition à la suite d'un résultat positif.

On lui a dit que l'USADA avait résolu toutes les questions auxquelles l'USATF avaient fait appel pour sa défense. L'USATF s'est montrée récemment très coopérative avec l'Agence. Selon ce qu'il a compris, la règle des 30 jours n'est pas encore en pratique et une action juridique est en cours.

Après le test A et le test B, l'USOC, l'OGN et l'Athlète seront informés. Après la réunion du panel d'examen, l'AMA et la FI concernée seront informées d'un cas d'athlète américain contrôlé positif. Les Etats-Unis est le seul pays utilisant l'AMA comme lieu de centralisation de ses renseignements.

DECISION

Le Président adressera une lettre de suivi à l'USOC et ouvrira le dialogue avec l'USADA afin d'obtenir des informations précises sur la question concernant l'USATF.

CONI

<u>LE PRESIDENT</u> explique qu'il a écrit au CONI pour lui demander un rapport sur les questions concernant les problèmes qui sont apparus en Italie aux Jeux et dans la période des Jeux à Sydney, comme il avait été convenu au cours de la réunion du Conseil à Oslo. Il en rendra compte aux membres dès qu'il aura reçu une information.

FIFA

<u>LE PRESIDENT</u> précise que l'AMA n'a toujours pas signé de contrat avec la FIFA pour les contrôles hors compétition. Il a récemment été difficile d'attirer l'attention de la FIFA et il espère que les entretiens vont s'accélérer afin qu'une réponse puisse être obtenue pour novembre.

- Félicitations

<u>LE PRESIDENT</u> informe les membres que le grade le plus élevé de l'Ordre de l'Institut royal de technologie de Stockholm a été décerné au professeur Ljungqvist pour son travail sur le dopage dans le sport. Au nom de tous les membres, il tient à le féliciter de cette récompense.

16. Prochaine réunion

LE PRESIDENT annonce que la prochaine réunion aura lieu en décembre 2001à Lausanne.

DECISION

La prochaine réunion aura lieu à Lausanne le 3 décembre 2001.

M. LARFAOUI félicite les membres pour l'excellente tenue de cette réunion et il remercie le Président, le secrétaire général et le personnel du travail qui a été le leur concernant l'envoi à temps des documents aux membres.

<u>LE PRESIDENT</u> espère que les membres sont satisfaits de ce qui a été accompli. Il remercie les membres du Conseil de leur préparation à cette réunion, ce qui a permis d'effectuer un travail important.

LE PRESIDENT lève la séance à 17h00.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC PRESIDENT DE I'AMA